

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 789

Artikel: Greenpeace : l'exercice du pouvoir fragmenté
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défaite du dynamisme

Comme l'a relevé l'ensemble de la presse, le rejet de la Garantie contre les risques à l'innovation n'est pas un drame. Regret seulement, à la mesure de la dimension du projet. Par contre l'illustration qu'il nous donne de la capacité de réaction des milieux patronaux est intéressante.

Le caractère relativement minimal du projet (un premier projet plus touffu avait été rejeté par le Parlement), n'a pas empêché les patrons de lancer le référendum. Une position de principe qui marque la frontière au-delà de laquelle la présence de l'Etat n'est pas tolérée. Malgré les dénégations, l'attitude des patrons se double d'une animosité contre Furgler qui, s'il n'est pas un homme de gauche, a des idées propres et le goût de les réaliser, ce qui tranche sur la docilité de ses prédécesseurs (radicaux) à la tête du Département de l'économie publique. Les récentes déclarations du président du Vorort, Louis von Planta, le laissent clairement entendre: les milieux économiques n'ont pas confiance en l'actuel Conseil fédéral, relais insuffisamment docile. Le référendum contre la GRI, mesure préventive, annonce la couleur et donne le ton pour la révision de la loi sur les banques, le droit des SA, la loi sur les cartels.

Paradoxalement, dans le même temps, ces mêmes milieux économiques ne dédaignent pas l'aide de l'Etat. A travers le programme de relance 83, il passe commande pour près d'un demi-milliard de francs aux grandes entreprises d'armement, dont Buehrle, consacre 400 millions pour l'achat de camions militaires à Saurer (qui a cessé cette activité depuis). A travers la garantie des risques à l'exportation, la Confédération assure pour un demi-milliard le projet hydro-électrique (Atatürk)

en Turquie. La fabrication sous licence en Suisse du char Léopard nous coûte 600 millions de plus que si on l'avait acheté clé en main. Toutes ces mesures, qui visent à conserver les structures économiques existantes, ne soulèvent pas d'opposition.

Le rejet de la GRI est la victoire des «grands-pères» de l'économie, dont la situation n'est plus à faire, insensibles au progrès continu du secteur des services en Suisse, donc à un déséquilibre croissant des sources de richesse. Victoire à la mode de la politique agricole: les gros parlent pour les petits, ceux qui ont parlé au non de ceux qui aimeraient faire. Défaite du dynamisme.

A PROPOS DU TRIANGLE

Ceux qui, à l'instar du député et conseiller national ultra-radical Philippe Pidoux, craignent que la GRI profite au mieux au Triangle d'Or, peuvent toujours analyser les résultats de la votation: majorité négative à Zurich et dans les divers cantons concernés.

NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

Petit pas et grandes idées

L'acceptation du nouveau droit matrimonial est réjouissante et marque une étape importante de la concrétisation du principe d'égalité reconnu en juin 1981. Pourtant le bilan de ces quatre dernières années ne doit pas nous faire oublier le travail gigantesque à fournir encore pour gommer, à tous les niveaux, les inégalités relevant du droit, bien sûr, mais aussi les inégalités pratiques. A titre

L'exercice du pouvoir fragmenté

Ça se lit comme un roman policier (de policier à politique, il n'y a que la finale qui change). Mieux qu'un roman: un vécu à épisodes, se déroulant, se dévoilant en temps réel. Et comme le pouvoir prétendait et confessait qu'il apprenait par la presse ce qui le concernait lui-même, le lecteur des journaux avait l'illusion d'en savoir plus que les dieux eux-mêmes sur leur secret.

Tant mieux pour le plaisir de lire. Mais il est utile de dépasser l'image un peu simple du combat entre les preux journalistes et le pouvoir cachottier, qui couvrait ou qui mentait. La presse française n'a jamais apporté de preuves au terme d'une enquête originale sur l'attentat contre le *Rainbow Warrior*; elle a pu, par recoupements des fuites et contrôle auprès d'informateurs sûrs, dégager des pans de vérité. Son mérite incontestable, c'est d'avoir su faire la part de l'intox et la part du vrai. Mais si *L'Express* se disait en mesure de révéler le nom des deux plongeurs (un capitaine et un sergent-chef) qui ont commis l'attentat, alors que les agents

d'exemple, Genève a réussi l'exploit de pondre un projet d'article constitutionnel cantonal reprenant à quelques mots près les termes de l'article fédéral. Quatre ans pour ce prodigieux effort! Lenteur donc, mais aussi difficulté de faire passer dans les faits une idée admise. Révélateur l'écart d'un peu plus de 5% entre le «oui» au principe d'égalité (14 juin 1981) et le «oui» au nouveau droit matrimonial (22 septembre 1985).

Rappel: le Comité vaudois du 14 juin et Domaine Public ont consacré, en février dernier, la première (et finalement la seule) brochure comparative et informative sur le nouveau droit (encore disponible à l'adresse suivante: Comité vaudois du 14 juin — 1699 Maraçon).

secrets n'ont pas d'identité par définition, il avouait par là même qu'il avait reçu des informations qu'il aurait été incapable de découvrir par ses seuls moyens.

Les médias et leur formidable pouvoir amplificateur sont donc insérés dans une partie qui touche au fonctionnement et au dysfonctionnement des institutions politiques. L'attentat contre le *Rainbow Warrior* est une «bavure», certes. Mais combien révélatrice d'autre chose que d'une maladresse. A ce titre-là, elle nous intéresse.

LES INSTITUTIONS PARTICULIÈRES

Une des erreurs banales lorsqu'on parle de l'Etat est de considérer ses départements, ses ministères et ses services comme de simples rouages. Ce sont en fait des institutions qui, à l'intérieur de l'Etat qui répond à la vocation générale de service public, revendiquent une idéologie qui leur est propre. L'idéologie d'une institution (l'armée, l'école, la médecine hospitalière, la police, etc.) ne comprend pas seulement la définition de sa mission, elle stimule une volonté de puissance d'autant plus redoutable parfois qu'elle prétend s'exercer pour le bien de tous: une médecine préventive (mal comprise) glisse vers la médicalisation de la population, un enseignement à prétention universelle vers une scolarisation de la société, etc.

L'Etat arbitre tant bien que mal, par les contrôles ordinaires du budget, ces «impérialismes» et cherche à définir des priorités qui ne soient pas simplement des expansions. Il n'est toutefois pas évident qu'il y arrive en toute clarté, faute d'une analyse institutionnelle de son fonctionnement; le modèle bureaucratique, auquel on se réfère toujours, n'est qu'une des formes «institutionnelles» parmi beaucoup d'autres.

Certaines institutions étatiques échappent de surcroît aux ordres hiérarchiques ordinaires. Elles ont

reçu la mission de contrôler l'Etat lui-même. Le contrôle des finances sans égard aux grades met chaque responsable dans son collimateur (voir l'affaire «Hafner» contre le Conseil d'Etat bernois). La police politique est prête à chercher jusqu'au sommet des complices (M. Mitterrand n'a pas oublié les soupçons calomnieux avec enquêtes policières qui pesèrent sur lui en 1954 lors de l'«affaire des fuites», quand bien même il était ministre de l'Intérieur du cabinet Mendès-France). Si, dans les institutions de l'Etat, il en est dont le cahier des charges comporte le soupçon généralisé, le secret, la méfiance à l'égard de l'autorité politique, qui contrôlera ces contrôleuses?

LA POLITISATION ADMINISTRATIVE

Une des caractéristiques de la politique française, un de ses vices, est l'utilisation, à des fins politiques, des rouages administratifs. Celui qui gêne se voit, par exemple, infliger un contrôle fiscal sévère. L'ancienne majorité, qui s'affiche, aujourd'hui, libérale, était coutumière du fait. M. Papon, passé depuis aux oubliettes, ordonne une descente d'inspecteurs et de contrôleurs au comptoir d'une grande banque suisse à Paris parce que deux douaniers français avaient été, légitimement, arrêtés pour activité exercée sur le territoire suisse.

Cette politisation administrative, dont le pouvoir donne l'exemple, entraîne, à tous les niveaux, des divulgations, des fuites à répercussion politique. On fait circuler et publier photocopie de la feuille d'impôts de Chaban-Delmas. Le *Canard enchaîné* était le bénéficiaire favori de ces fuites, quitte à ce que l'autre clan du pouvoir tente de déposer des micros dans ses bureaux.

POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DU POUVOIR

Quand l'Etat gère plus du tiers ou de la moitié du revenu national, il est simpliste de s'imaginer que

la séparation des pouvoirs suffit à en assurer le fonctionnement, le contrôle et à garantir la protection des libertés individuelles.

Esquisse des quelques chapitres d'un nouvel «esprit des lois»:

— Réviser l'image de l'Etat. Ce n'est pas seulement une tête politique, responsable, et un corps d'exécutants. L'Etat est fait d'«institutions» diverses dont chacune implique des formes appropriées et spécifiques de contrôle.

— L'administration, elle aussi, doit être garante de l'égalité de traitement et de l'application apolitique des lois. Elle devrait disposer d'un droit de recours contre des ordres partisans, auprès d'une autorité autre que celle du chef politique qui la dirige hiérarchiquement.

— Les services de contrôle (financier, policier) devraient être soumis à des autorités collégiales.

— Le droit à l'information à préciser et à renforcer et la liberté des médias devraient avoir pour contrepartie la répression des «fuites» orchestrées. De telles procédures d'organisation et de contrôle rendues publiques seraient de nature à faciliter la surveillance parlementaire.

Ce qui surprend, c'est de voir la discussion se figer en des slogans aussi primitifs que le «moins d'Etat» alors que l'organisation de l'Etat demeure XIX^e siècle et qu'elle n'est pas remise en cause de manière novatrice: beaucoup de politologues, mais pas un Montesquieu!

L'affaire Greenpeace, ce n'est pas simplement une bavure et son déroulement, un symptôme du «mal français». C'est un signe plus général du dysfonctionnement de l'Etat moderne et d'un mauvais contrôle de ses «institutions». Ça, c'est moins accrocheur que le roman des barbouzes et des preux journalistes, mais plus important. A. G.

PS. M. Jack Lang propose qu'on place dans la cour de l'Ecole militaire une statue de Dreyfus. M. Roland Dumas déclare que la recherche de la vérité a pour limite le crédit de l'armée.